

Rapport d'activités



Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Mot du président



Bonjour à toutes et à tous,

Il y a déjà presqu'un an jour pour jour, soit le 26 juin 2013, a été signé l'acte de donation de la partie principale de la propriété, en présence des représentants de la *Fondation Neil et Louise Tillotson*. Cette même journée, une entente fut aussi signée avec *Conservation de la Nature Canada* qui devenait, de ce fait, notre associé à perpétuité dans la gestion de cette propriété de 5,299 ha sous servitude de conservation forestière. Un peu plus tard, en décembre 2013, il y eut le deuxième transfert de propriété, soit les 360 ha de lots excédentaires qui sont venus compléter cette donation. C'est donc avec un immense plaisir que je vous présente ici le rapport des activités de *Forêt Hereford Inc.* qui couvre sa première année de fonctionnement à titre de propriétaire du territoire du mont Hereford.

En 2013-2014, plusieurs actions ont été entreprises pour la mise en marche des activités régulières de *Forêt Hereford Inc.* et de sa structure de gouvernance. Celle-ci, composée d'un conseil d'administration et de deux tables-conseils, s'est évidemment appuyée sur sa vision globale (voir en annexe) qui mise sur la conservation et la protection de la biodiversité, l'aménagement durable et intégré des ressources naturelles et humaines du territoire ainsi que la recherche et l'innovation.

Le rapport ci-après vous présentera les multiples enjeux qui ont été abordés ainsi que les différentes étapes qui ont été réalisées par *Forêt Hereford Inc.* Concrètement, nous avons procédé à l'embauche d'un ingénieur forestier à titre de coordonnateur, conclu des ententes visant la bonne cohabitation des différents groupes d'usagers et pris des décisions en vue de gérer sainement la propriété et respecter nos obligations en matière de conservation, de multiusages et de retombées socio-économiques pour la propriété et la région.

Je tiens enfin à souligner le travail exceptionnel de l'ensemble des citoyens, usagers et membres des conseils qui, au fil des dernières années, ont mis temps et efforts à concrétiser notre mission, elle-même enracinée à la volonté de monsieur et madame Neil et Louise Tillotson.

Rapport des activités

La structure de gouvernance de *Forêt Hereford Inc.* est composée de son conseil d'administration et de deux tables-conseils, soit la Table Foresterie Conservation et la Table des Usagers. De nombreux aspects liés à la gestion et à l'aménagement durable de cette grande propriété forestière ont été abordés et plusieurs réalisations en ont résulté.

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration :

Siège no. 1	Représentant de la municipalité d'East Hereford	Richard Belleville, président
Siège no. 2	Représentant de la municipalité de Saint-Herménégilde	Gérard Duteau, administrateur Lucie Tremblay (adm. sortante)
Siège no. 3	Représentant de la MRC de Coaticook	Sara Favreau-Perreault, secrétaire Sylvie Harvey (adm. sortante)
Siège no. 4	Représentant du Fonds Neil & Louise Tillotson	Kirsten Scobie, administratrice Racheal Stuart (adm. sortante)
Siège no. 5	Représentant de la Table des usagers	Daniel Raymond, président Table des usagers
Siège no. 6	Représentant de la Table des usagers	David Lauzon, administrateur
Siège no. 7	Représentant de la Table Foresterie Conservation	Sylvain Lemay, président Table Foresterie Conservation
Siège no. 8	Représentant des membres réguliers	Daniel Fecteau, administrateur
Siège no. 9	Représentant des membres réguliers	François Bouchy-Picon, vice-président Sylvie Harvey, trésorière François Villemaire, coordonnateur

Entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014, le conseil d'administration a tenu sept (7) rencontres afin de préparer *Forêt Hereford Inc.* de concrétiser la réception du don de la propriété ainsi que le démarrage des activités régulières de l'organisme. Lors de ces rencontres, différentes actions ont été accomplies :

Acquisition et appropriation du territoire

- Transfert à *Forêt Hereford Inc.* du bloc principal de territoire (fonds servant - 5,060 ha) le 26 juin 2013, de concert avec Conservation de la Nature Canada (fonds dominant - 239 ha);
- Mise en marche de la structure de gouvernance du conseil d'administration et des deux tables-conseils;
- Vente aux enchères de l'ensemble des équipements appartenant à Tillotson Farms and Forests Ltd;
- Embauche d'un coordonnateur – François Villemaire, ing.f. et installation d'un bureau de territoire au 330, chemin des Côtes à East Hereford;
- Transfert à *Forêt Hereford Inc.* des lots excédentaires qui ne font pas partie de la servitude de conservation forestière (360 ha) le 20 décembre 2013;
- Création d'une image corporative pour *Forêt Hereford Inc.*;
- Préparation d'un événement pour souligner la donation du territoire;

Protection des écosystèmes et de la biodiversité

- Finalisation des démarches de négociations et signature de la Servitude de conservation forestière avec Conservation de la Nature Canada le 26 juin 2013;
- Appropriation des différents éléments de la Servitude de conservation forestière pour sa mise en place;

Aménagement forestier durable

- Finalisation du plan d'aménagement forestier (PAF) produit par Prentiss & Carlisle et obtention du statut de producteur forestier;
- Préparation du processus d'appel d'offres pour la récolte forestière (été 2014);

Accessibilité au territoire pour la communauté

- Négociation et conclusion d'ententes avec les différents groupes d'usagers pour structurer l'accès au territoire;

Recherche et innovation

- Évaluation et discussion des potentiels de réalisation d'un projet de puits de carbone.

Table Foresterie Conservation

La Table Foresterie Conservation a comme mandat d'orienter le conseil d'administration dans la gestion de la forêt et de la conservation. Les sujets traités lors des quatre (4) rencontres de la Table Foresterie Conservation sont :

Acquisition et appropriation du territoire

- Transmission des informations générales concernant les orientations et décisions du conseil d'administration et de la Table Foresterie Conservation;
- Transferts de propriété (lots sous servitude et lots excédentaires);

Aménagement forestier durable

- Appropriation de l'inventaire forestier et du plan initial d'aménagement forestier de Prentiss & Carlisle;
- Revue des activités de l'ancien propriétaire (travaux forestiers et de voirie);
- Plan d'aménagement forestier – version traduite et améliorée;
- Processus d'appel d'offres pour la récolte forestière de l'été 2014;

Protection des écosystèmes et de la biodiversité

- Appropriation de la Servitude de conservation forestière;

Accessibilité au territoire pour la communauté

- Discussion sur les projets de sentiers additionnels de vélo de montagne;
- Négociation et conclusion d'ententes avec les différents groupes d'usagers;

Recherche et innovation

- Évaluation des potentiels de réalisation d'un projet de puits de carbone.

Composition de la Table Foresterie Conservation :

- Sylvain Lemay, *Association forestière du sud du Québec*, président de la Table Foresterie Conservation, administrateur de *Forêt Hereford Inc.*
- Dany Senay, *Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire*
- Lise Beauséjour, Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
- Joël Bonin, *Conservation de la nature Canada*
- Peter Kilburn, *Comité consultatif de la forêt privée de la MRC de Coaticook*
- Benoit Rousseau, *Commission scolaire des Hauts-Cantons (CRIFA)*

- Daniel Raymond, *Club de chasse et pêche Hereford Inc.*, président de la Table des usagers, administrateur de *Forêt Hereford Inc.*
- Sara Favreau-Perreault, *MRC de Coaticook*, secrétaire de *Forêt Hereford Inc.*
- Richard Belleville, *maire d'East Hereford*, président de *Forêt Hereford Inc.*
- Gérard Duteau, *maire de St-Herménégilde*, administrateur de *Forêt Hereford Inc.*
- François Villemaire, coordonnateur de *Forêt Hereford Inc.*

Table des usagers

La Table des usagers est un comité permanent et flexible dans sa composition qui a comme premier mandat de maximiser la cohabitation harmonieuse des usages et des usagers sur le territoire pour favoriser un accès de la communauté. Les sujets traités lors des deux (2) rencontres de la Table des usagers sont :

Acquisition et appropriation du territoire

- Désignation des représentants de la Table au conseil d'administration de *Forêt Hereford Inc.*, soit David Lauzon et Daniel Raymond;
- Définition des attentes des groupes d'usagers;
- Définition de la vision globale de *Forêt Hereford Inc.*;
- Transmission des informations générales concernant les orientations et décisions du conseil d'administration et de la Table des usagers;

Accessibilité au territoire pour la communauté

- Conclusion d'ententes avec les différents groupes d'usagers pour favoriser un accès structuré et harmonisé au territoire par la communauté;
- Discussions sur les projets de sentiers additionnels de vélo de montagne;
- Harmonisation des usages pour la période automnale;

Aménagement forestier durable

- Consultation sur les activités de prélèvement de matière ligneuse (été 2014).

Composition de la Table :

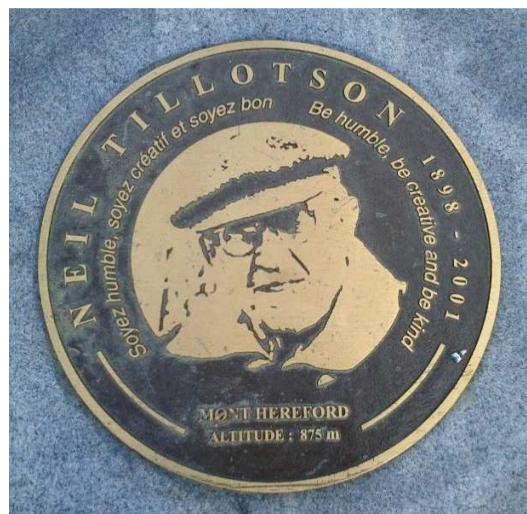
- Daniel Raymond, *Club de chasse et pêche Hereford Inc.*, représentant (président) de la Table des usagers sur le conseil d'administration de *Forêt Hereford Inc.*
- David Lauzon, *Circuits Frontières*, représentant de la Table des usagers sur le conseil d'administration de *Forêt Hereford Inc.*
- Sylvain Lemay, président de la Table Foresterie Conservation, administrateur de *Forêt Hereford Inc.*
- Sébastien Desgagnés, *Estrie à cheval*
- Dominic Arsenault, *Club de motoneige Étoile de l'Est*
- Marc Sage, *Club de VTT Hereford* (membre sortant)
- Sara Favreau-Perreault, *MRC de Coaticook*, secrétaire de *Forêt Hereford Inc.*
- Richard Belleville, maire d'*East Hereford*, président de *Forêt Hereford Inc.*
- Gérard Duteau, maire de *St-Herménégilde*, administrateur de *Forêt Hereford Inc.*
- François Villemaire, coordonnateur de *Forêt Hereford Inc.*

En conclusion

Forêt Hereford Inc. étant un organisme de bienfaisance, la suite des choses se fera en accord avec ses objectifs premiers. Ceux-ci sont résumés dans la vision globale (voir pages suivantes) de l'organisme, mais aussi dans les objets de ses lettres patentes, soit :

- 1) D'acquérir et détenir le mont Hereford afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et d'assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité;
- 2) De mettre en valeur la richesse écologique du territoire par différents moyens afin de sensibiliser la population aux principes de la conservation et de la restauration des forêts;
- 3) D'accroître le capital forestier de l'ensemble du territoire, en incluant particulièrement les portions de forêts dégradées et ce, dans une vision d'aménagement forestier durable;
- 4) De favoriser les projets de recherche fondamentale et appliquée relativement à l'aménagement forestier durable et d'en diffuser les résultats;
- 5) De favoriser l'accès au territoire entre autres par le maintien et le développement des réseaux de sentiers et ce, afin de permettre à la population d'y pratiquer des activités physiques telles que la randonnée pédestre, le vélo de montagne, l'ornithologie, la pêche et la chasse;
- 6) De remettre des fonds à des organismes de bienfaisance enregistrés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* qui effectuent de la recherche appliquée sur la forêt, la faune et la flore.

Avec raison, *Forêt Hereford Inc.* doit donc répondre à de hautes exigences ainsi qu'à de grandes attentes et ce, pour le plus grand bénéfice de la population ainsi que pour les générations futures. L'atteinte de ces objectifs nécessitera un travail constant, une patience exemplaire et, citant M. Tillotson, une attitude positive : « *Be humble, be creative and be kind* ».



Vision globale de Forêt Hereford Inc.

« *Une collectivité au service d'une montagne, une montagne au service de la collectivité* »

LA VISION :

- *Une montagne au service de la communauté et ouverte sur le monde, que l'on doit mettre en valeur et protéger pour les générations futures;*
- *Une montagne accessible à tous, développée en respect de l'environnement et qui répond aux aspirations de la collectivité par une gouvernance exemplaire;*
- *Une montagne aux activités diverses et berceau d'expériences innovantes, qui contribue au développement local et régional.*

LA MISSION :

La raison d'être de Forêt Hereford Inc. (FHI) est de détenir et de gérer le mont Hereford et les terres adjacentes de manière à en améliorer le capital écologique et naturel afin que la propriété soit un laboratoire autofinancé de gestion intégrée des ressources naturelles au bénéfice de la communauté. FHI visera par ailleurs à favoriser le rayonnement du projet et ses retombées sur la qualité de vie des citoyens des deux municipalités ainsi que sur le développement régional à l'extérieur des limites de la propriété. Pour y arriver, le conseil d'administration de FHI favorise la mise en valeur durable du territoire par l'application des meilleures pratiques en matière :

- D'aménagement forestier;
- De mise en valeur de la faune;
- De protection de la biodiversité et des autres éléments naturels du territoire;
- De mise en valeur de la production acéricole;
- D'activités récréatives extensives, telles que les randonnées, le vélo de montagne et la tenue d'évènements nationaux et régionaux en lien avec les activités de la propriété;
- D'accueil d'initiatives communautaires et éducatives;
- De travaux de recherche visant l'innovation dans les pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles en forêt privée.

LA GOUVERNANCE :

Les décisions et actions de FHI sont prises en vue de la saine gestion de la propriété en misant sur la collaboration de la communauté et la participation active des partenaires siégeant aux deux tables conseil mises en place, soit la Table des Usagers et la Table Foresterie Conservation. La gestion de la propriété doit se faire de façon transparente dans le but de respecter les objectifs de FHI et en gardant en tête la vision établie, sans pour autant mettre en péril la capacité de la

corporation à respecter ses importantes obligations financières et de conservation. Ayant comme volonté de soutenir le développement économique de sa région, FHI tentera, pourvu qu'elle obtienne des prix compétitifs équivalents, d'encourager l'économie locale dans ses achats et attributions de contrats et de favoriser le développement d'emplois locaux saisonniers ou réguliers.

LA COHABITATION AVEC LES USAGERS :

FHI préconise la collaboration entre les usagers afin de mettre en place une cohabitation harmonieuse parmi ceux-ci et ce, dans le respect de la biodiversité, des règles et restrictions reliées à la *Servitude de conservation forestière* et des activités forestières ayant lieu sur la propriété. La volonté est de rendre la propriété accessible à la communauté pour la pratique d'activités de plein air et de loisir selon les meilleures pratiques de gestion des activités récrétouristiques en milieu forestier. La mise en place de partenariats, de conditions et de règles de conduite est essentielle afin d'arrimer les intérêts des différents usagers.

FHI souhaite offrir un environnement naturel invitant pour l'utilisation récréative du territoire par la communauté locale, régionale et touristique. Pour y parvenir, FHI mise sur la préservation du paysage forestier afin que le territoire demeure une destination de choix des différents adeptes. De façon plus spécifique, FHI vise à :

- Créer une synergie entre les usagers afin d'entreprendre des projets communs d'infrastructure et de mise en valeur des activités sur le territoire;
- Offrir un forum ouvert pour les discussions entre les usagers pour contribuer à la cohabitation harmonieuse;
- Coordonner les besoins et les demandes des différents groupes d'usagers;
- Développer le potentiel et gérer les activités récrétouristiques du territoire en respect avec la *Servitude de conservation forestière*;
- Contribuer à la qualité de vie des habitants de la région en leur offrant un endroit de choix à proximité pour leurs différentes activités récréatives;
- Promouvoir l'utilisation récréative du territoire auprès de la communauté locale et régionale.

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE :

FHI vise à rehausser la qualité de la forêt tout en conservant son équilibre écologique et floristique, à assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité et à mettre en valeur sur une base durable son potentiel forestier, faunique et acéricole en utilisant les meilleures pratiques d'aménagement du milieu forestier dans le respect de la *Servitude de conservation forestière* ainsi qu'en favorisant la cohabitation harmonieuse avec les autres usages de la propriété. Plus précisément, FHI vise à :

- Planifier l'aménagement du milieu forestier à court comme à long terme en prenant en compte les besoins et obligations en matière de conservation, de multi usages et de retombées socio-économiques pour la propriété et la région;

- Régénérer la forêt avec l'objectif d'améliorer le capital forestier par des interventions sylvicoles appropriées visant l'enrichissement des peuplements dégradés avec des essences nobles et indigènes de façon à restaurer et hausser la qualité du patrimoine forestier ainsi que par la plantation dont la monoculture pourra être utilisée, dans un objectif d'expérimentation, d'éducation, de démonstration et/ou de rentabilité tout en se limitant aux superficies déjà identifiées dans le *Rapport de documentation de base* de la *Servitude de conservation forestière* (RDB);
- Assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et des autres valeurs naturelles du site;
- Promouvoir et utiliser des pratiques rationnelles de gestion et d'intervention afin d'assurer une productivité durable;
- Tenir à jour notre connaissance scientifique de l'aménagement durable de la forêt méridionale;
- Initier ou collaborer à des travaux de recherche visant l'innovation en foresterie et dans les pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles en forêt privée;
- Développer des infrastructures en prenant en considération l'accessibilité, la proximité des services, le respect de la réglementation et la minimisation des impacts sur la biodiversité;
- Déployer un réseau routier intelligent où l'on améliorera les chemins actuels, par le développement de nouveaux tronçons et par la remise en production de certains autres (chemins temporaires);
- Mettre en valeur le potentiel acéricole avec les meilleures pratiques dans ce domaine tout en assurant un aménagement forestier durable de ces sites;
- Maximiser les revenus en récoltant la « possibilité forestière » calculée selon les critères compatibles avec l'aménagement forestier durable, en façonnant et destinant le bois aux usages ayant les meilleures valeurs ajoutées et en assurant une mise en marché compétitive;
- Se concerter avec les autres utilisateurs de façon à maximiser la synergie des actions de chacun au bénéfice de la propriété (ex. *Servitude de conservation forestière*, calendrier, sentiers, chemins, habitat faunique, activités).

Présentation de l'image corporative



« Une collectivité au service d'une montagne, une montagne au service de la collectivité »

Ce logotype représente la nature intégrée dans la communauté, la montagne et la biodiversité.

Le rectangle, placé à l'horizontale, produit un effet panoramique lié aux paysages magnifiques de la forêt du mont Hereford. C'est aussi un symbole de stabilité. Le carré est étroitement lié aux correspondances des quatre points cardinaux, ainsi qu'aux quatre éléments (la terre, l'air, l'eau et le feu) et aux quatre saisons.

Le trait long et courbe représente la montagne Hereford au centre de tout. Les traits partant de cette montagne représentent les nervures d'une feuille, créant des secteurs aux couleurs dynamiques pouvant être attribués chacun à un aspect différent de Forêt Hereford Inc. : un ciel à perte de vue, un poisson bleu dans l'eau, un rayon de soleil, un oiseau jaune en vol, un sapin tout vert, une jeune pousse vert pâle, une salamandre brune sur le sol... Les trois ronds aux intersections de la montagne symbolisent la gouvernance, les usagers et les intervenants sur la forêt, tous en synergie avec la montagne.

La typographie se veut moderne et solide. Les lettres en capitale du mot « HEREFORD » dégage de la stabilité et de la force. Les lettres en minuscules, aux proportions plus harmonieuses, dégagent, quant à elles, de la bienveillance.

Les verts représentent évidemment la nature; le brun, les sols et la forêt. Le bleu représente l'eau, le ciel, ainsi que le sérieux de la gestion de FHI. L'utilisation d'une surface orangée permet de représenter la passion, l'action, la créativité... et les couchers de soleil sur la montagne! Le jaune fait référence à la richesse des ressources. Le noir permet de faire ressortir toutes ces couleurs.

Revue de presse

Le mont Hereford en cadeau

MARYSE CARBONNEAU
mcarbonneau@latribune.qc.ca

SAINT-HERMÉNÉGILDE — Après quatre années de négociations entre de nombreux intervenants canadiens et américains, Forêt Hereford inc. est officiellement devenue propriétaire, mercredi, de 5632 hectares de forêt incluant le mont Hereford, un don à la communauté estimé à 10 millions \$ de feu M. Neil Tillotson.

Le généreux bienfaiteur lègue ainsi cette propriété aux générations présentes et futures, et plus particulièrement aux communautés de Saint-Herménégilde et East Hereford, via la création de Forêt Hereford inc., une entreprise privée de bienfaisance dont la mission est de détenir le mont Hereford et les territoires adjacents afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt, assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité et régénérer les portions de territoire forestier dégradées de la forêt par des plantations d'espèces d'arbres d'essences propres à assurer un aménagement forestier durable.

Tous les frais inhérents à l'ensemble des transactions, des deux côtés de la frontière, ont été payés par la succession Tillotson. De plus, conscient que ce transfert générera des déficits d'exploitation, notamment pour les premières années d'existence de la nouvelle entité, un fonds de dotation de 1,25 M\$



COLLABORATION SPÉCIALE, CAROLINE ROY

Vue du sommet du mont Hereford, un paysage féérique visible à 360 degrés.

géré par la New Hampshire Charitable Foundation a été mis sur pied afin d'aider à épurer les déficits par le versement annuel des intérêts générés, soit environ 55 000 \$, à perpétuité.

L'investissement du milieu, pour sa part, incluant les interventions tant financières qu'humaines des municipalités d'East Hereford, Saint-Herménégilde et de la MRC de Coaticook, sera estimé à 250 000 \$. Selon Sylvie Harvey, trésorière de Forêt Hereford inc., « L'investissement

est plus que justifié si on prend conscience de l'ampleur du cadeau ».

Un partenaire essentiel

En plus de recevoir 239 hectares des 5632 hectares, soit la réserve naturelle Neil-et-Louise-Tillotson, Conservation de la nature Canada (CNC) devient le gardien de la servitude de conservation forestière signée avec Forêt Hereford inc. « La propriété Tillotson représente le plus grand projet de

notre organisme, souligne Joël Bonin, directeur de la conservation, puisque la superficie de nos aires protégées passera de 270 km² (308 propriétés) à 320 km² (309 propriétés), soit une augmentation de 18,5 % ».

« C'est le début d'une grande aventure où nous sommes associés à perpétuité dans un but commun de faire de la gestion de ce don exceptionnel un succès inégalé et nous en sommes bien fiers », déclare Richard Belleville, maire d'East

Hereford et président de Forêt Hereford inc.

Le véritable travail commence

Malgré ce grand pas en avant, le travail ne fait pourtant que commencer. « A partir de demain, il faut déjà commencer à s'occuper du bébé, souligne Mme Harvey, et nous avons beaucoup, beaucoup de travail devant nous. » Un travail qui sera assumé principalement assumé par un conseil d'administration composé de neuf personnes, ainsi que deux comités: la Table forestière-conservation dont le mandat est d'orienter le conseil d'administration dans la gestion de la forêt et de la conservation, ainsi que la Table des usagers, laquelle voit à la cohabitation harmonieuse des usages entre les différents groupes d'usagers et avec les activités d'exploitation forestière ou acéricole, de recherche, d'éducation ou autres.

Une célébration plus officielle sera organisée prochainement afin de souligner comme il se doit ce don d'une extrême générosité. Entre temps, la montagne est ouverte aux randonneurs via le Sentier pédestre Neil-Tillotson Hiking Trail et les sentiers de vélo de montagne de Circuits Frontières.

Le mont Hereford offre aussi une vue imprenable de 360° au sommet via le chemin carrossable Centennial Drive, aménagé en l'honneur des 100 ans du grand bienfaiteur Neil Tillotson.

26 LA TRIBUNE Sherbrooke vendredi 28 juin 2013

Article de La Tribune du 28 juin 2013

Le Progrès de Coaticook - 3 juillet 2013

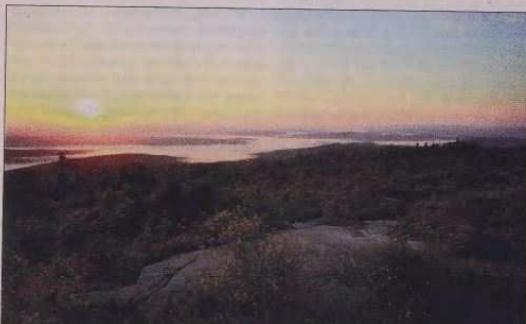
Actualités

Forêt Hereford: un élan de générosité historique

Pierre-Olivier Girard
pierre-olivier.girard@tc.tc

L'organisme Forêt Hereford est officiellement devenu le nouveau gestionnaire et propriétaire des 5000 hectares de terres, incluant le mont Hereford, qui ont été généreusement donnés par Neil et Louise Tillotson.

La signature du transfert de cette propriété a été annoncée le 26 juin dernier lors de l'assemblée générale annuelle des membres de Forêt Hereford, créée spécialement en 2012 pour recevoir ce don. Les neuf personnes siégeant sur le conseil d'administration auront maintenant la tâche de gérer sainement la propriété afin qu'elle demeure accessible à l'ensemble de la population, plus spécifiquement les gens des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde. Une volonté de M. Tillotson qui a toujours souhaité que ses actifs profitent à l'en-



L'organisme Forêt Hereford est officiellement devenu le nouveau gestionnaire et propriétaire des 5000 hectares de terres, incluant le mont Hereford, qui ont été généreusement donnés par Neil et Louise Tillotson.
(photo : tourisme Coaticook)

semble de sa communauté.

De plus, une entente de servitude de conservation forestière a été conclue

avec Conservation de la nature Canada qui s'occupera de la protection de la biodiversité et de la valeur écologique

de la propriété. Ainsi, en plus de recevoir une partie du terrain d'une superficie de 239 hectares qui portera le nom de la réserve naturelle Neil-et-Louise-Tillotson, Conservation de la nature Canada devient en quelque sorte le gardien de la servitude. En ce sens qu'il veillera à allier foresterie et conservation dans un même territoire.

« C'est le début d'une grande aventure où nous sommes associés à perpétuité dans un but commun de faire de la

gestion de cet atout exceptionnel de la

région du sud du Québec un succès inégalé, et nous en sommes bien fiers,

affirme le maire d'East Hereford, Richard Belleville.

Selon la vice-présidente de Conservation de la nature au Québec, Nathalie Zinger, il s'agit de la plus importante transaction jamais effectuée au Québec par son organisme.

Notons qu'une célébration plus officielle avec l'ensemble des parties impliquées sera organisée dans les prochains mois afin de souligner en grand cet élan de générosité historique.

Article du Progrès du 3 juillet 2013

Laboratoire grandeur nature



LUC LAROCHELLE
PERSPECTIVES

luc.laroche@latribune.qc.ca

Tel que rapporté la semaine dernière, le mont Hereford et ses 5632 hectares sont passés entre les mains d'une corporation qui, selon sa charte et conformément au vœu des donateurs, s'emploiera à maximiser les retombées économiques et les usages publics de cette immense forêt demeurant du domaine privé. On ne parle pas ici d'un mandat de quelques années, il s'agit d'un contrat à perpétuité!

Le modèle n'existe pas ailleurs au Québec, surtout pas à la dimension d'une montagne.

« Forêt Hereford devient en quelque sorte un bassin pilote pour implanter ici une culture répandue aux Etats-Unis et avec laquelle nous sommes peu familiers », croit la vice-présidente de Conservation de la nature au Québec,

Nathalie Zinger, qui a pris part à l'élaboration de la convention signée avec la Fondation Neil et Louise Tillotson pour concrétiser ce legs hors du commun.

Ladite culture est celle de la cohabitation des usages et elle sera mise à l'essai dans un laboratoire de 50 km². Pour vous situer, le parc national du Mont-Orford compte actuellement 59 km² tandis que la superficie du parc du Mont-Mégantic est de 54 km².

Les terres sous servitude de Forêt Hereford seront à jamais protégées. Les usages autorisés s'appartront à ceux des réserves fauniques, sans la panoplie de restrictions imposées dans les parcs nationaux.

Voici une anecdote illustrant le mélange des genres dans notre culture québécoise. Au cours d'une excursion en raquettes vers le sommet

du mont Hereford, l'hiver dernier, un membre de notre groupe a spontanément émis le commentaire suivant : « c'est de toute beauté, si ce n'était pas de ces motoneiges qu'on entend... »

« On associe faussement la conservation à une cloche de verre qui rendrait un territoire intouchable et statique. »

Le silence, les parcs nationaux s'en portent garants. Ailleurs, profitons du décor et du privilège accordé par un homme d'affaires qui aurait pu garder sa fortune et sa montagne pour lui, lui ai-je alors rappelé. Le richissime Neil Tillotson, décédé à l'âge de 102 ans, est devenu prospère en lançant des figurines de Walt Disney en caoutchouc. Il n'avait pas de dettes envers qui que ce soit, juste de l'attachement pour le berceau de son enfance.

« On associe faussement la conservation à une cloche de verre qui rendrait un territoire intouchable et statique. Le partage du

territoire est un privilège à situer dans le temps. Il faudrait pouvoir raconter dans 100 ans que deux siècles auparavant naquit un homme dont les valeurs d'humilité, de créativité et de générosité l'ont amené à faire don de cette montagne. Ce sera alors la preuve que à travers nos actions, nous avons su perpétuer sa mémoire et ses valeurs », tisse comme fil conducteur Mme Zinger.

Les bruits des scies mécaniques, des motoneiges, des VTT ou les détonations d'armes à feu continueront à résonner dans cette montagne. De manière ordonnée. Sans compromettre l'existence d'aires de détente et la pratique d'activités plus zen comme les randonnées pédestres, à cheval ou en vélo de montagne, selon les périodes ou les saisons.

Méchant exercice de conciliation d'horaires et de partage d'espace vital, par vrai?

La table des usagers se chargera de cette planification et veillera à ce qu'elle soit respectée. Pendant ce temps, l'autre comité, celui de la forêt-terre-conservation, cherchera l'équilibre dans le potentiel de la ressource forestière pour en assurer à

long terme la santé écologique et la viabilité économique. Pas une mince tâche non plus considérant le nombre d'acteurs qui auront à rendre des comptes aux municipalités héréditaires (East Hereford et Saint-Herménégilde) ainsi qu'à l'ensemble de la population de la MRC de Coaticook. Toute la communauté a décidé de sauter dans le train.

Le reste de l'Estrie surveillera ce qui s'y passera. Le reste du Québec, aussi.

« Notre intention est évidemment de faire la démonstration que cette cohabitation est possible, qu'elle est envisageable partout et qu'il est à l'avantage de tous d'adopter ce modèle », propage la porte-parole de la branche québécoise de Conservation de la nature du Canada.

De fait, c'est un modèle qui fonctionne bien dans plusieurs États américains. Ici, il attaque par contre un gros morceau. La culture de l'exclusivité et du droit acquis est profondément ancrée. Le plaisir est souvent uniquement pour soi, la discipline et la retenue n'est que pour les autres. Ça pourrait prendre une génération, peut-être même 100 ans à casser le moule...

Article de La Tribune du 4 juillet 2013

ACTUALITÉS



Le préfet Jacques Madore a eu l'occasion de partager sa fierté de recevoir cette reconnaissance qui vient souligner l'implication de la MRC de Coaticook dans l'important projet du transfert du mont Hereford.

Saint-Herménégilde, East Hereford et la MRC de Coaticook

FÉLICITÉES POUR LEUR CONTRIBUTION À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ!

C'est lors d'une soirée organisée à Joliette le 21 mars dernier que les représentants des trois administrations municipales ont reçu la reconnaissance Villes et villages à la rescoussse pour leur grande implication dans le projet de transfert de la propriété Tillotson, qui comprend le mont Hereford.

Le transfert de la propriété inclut la mise en place d'une servitude de conservation forestière avec l'organisme Conservation de la nature Canada qui permet la protection d'espèces en péril telles que la paruline du Canada, la salamandre pourpre, l'ail des bois et potentiellement la grive de Bicknell.

On rappelle que la propriété Tillotson a été transférée en 2013 à l'organisme Forêt Hereford Inc., après quatre années de démarches auxquelles les municipalités et la MRC ont participé activement. La protection de ce territoire constitue le plus grand projet de conservation en terrains privés jamais effectué au Québec. De par sa superficie (plus de 5 000 hectares), il permettra d'assurer le maintien de populations viables, en particulier des espèces en péril qui y vivent.

L'événement Villes et villages à la rescoussse est né de l'initiative de quatre personnes issues d'organismes de conservation reconnus, soit mesdames Louise Gratton de Conservation de la nature Canada et Francine Trépanier de l'organisme de bassin versant CARA et messieurs Pascal Bigras de Nature-Action Québec et Pierre M. Valiquette du Réseau de milieux naturels protégés du Québec. L'objectif de la reconnaissance est de valoriser la participation des instances municipales à des projets de rétablissement d'espèces en péril au Québec et de souligner les partenariats gagnants avec les organismes de conservation.

Monsieur Richard Belleville, maire d'East Hereford et président de Forêt Hereford Inc., madame Lucie Tremblay, ex-maire de Saint-Herménégilde, de même que le préfet de la MRC Jacques Madore et mesdames Sylvie Harvey et Sara Favreau-Perrault étaient tous très honorés de recevoir cette reconnaissance au nom des instances municipales. « Quand nous avons eu l'occasion de veiller à ce que la propriété demeure à la communauté, nous n'avons pas hésité, a affirmé M. Belleville à son retour de la soirée-reconnaissance. L'élaboration de la servitude de conservation forestière fut une tâche ardue, mais nous sommes fiers du résultat obtenu qui pourra servir de modèle pour d'autres territoires. Nous sommes heureux de pouvoir maintenant participer à la gestion de cette propriété tout en contribuant à la préservation d'espèces en péril. »

Voilà une autre belle initiative de notre milieu qui rayonne à l'échelle de la province!

Bulletin d'information citoyenne le Crieur public, diffusion du 26 mars 2014